

Habilitation électrique

Indice BO / H0 – H0v

OBJECTIFS DE LA FORMATION (compétences visées) :

Préparation en vue d'un titre **d'habilitation** de type B0, H0v suivant la norme NF C18-510.

Connaitre les risques liés à l'électricité et ses dangers et **Réaliser en toute sécurité** des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques.

PARTICIPANTS, PRE REQUIS

Aucun pré requis n'est nécessaire.

Personnels d'entretien et/ou polyvalents devant obtenir leur titre d'habilitation pour réaliser des opérations d'ordre non électrique dans un environnement électriquement dangereux

MÉTHODES ET MOYENS

Méthodes pédagogiques :

La formation est initiée par un **retour d'expérience de tous les stagiaires** et est suivie d'une alternance **d'exposés théoriques de révision et d'ateliers pratiques**. Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'analyse préalable à l'intervention, la mise hors service d'un équipement, la manœuvre d'exploitation, le remplacement de fusibles, de lampes, d'accessoire d'un appareil d'éclairage, le remplacement d'un socle de prises de courant et d'interrupteurs, le raccordement d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mis hors tension, le réarmement d'un dispositif de protection, et le compte rendu de son activité.

Moyens techniques :

PC ou tablette + vidéoprojecteur, ressources multimédia, paperboard. **TGBT**, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage. Gants isolants, écran facial, **outillage électrique isolé**, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation.

Moyens humains :

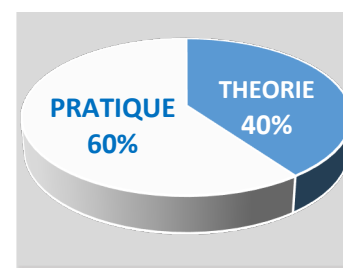
Formateur qualifié possédant une **expérience professionnelle** sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

ÉVALUATION ET DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la **Norme NF C18 510** et des recommandations **INRS** en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Les salariés sont évalués pour l'habilitation BE Manœuvre leur permettant les manœuvres d'exploitation. Cette formation fait l'objet d'une évaluation par les stagiaires de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation. Un livret est remis au stagiaire.

THEORIE (qui sera mise en application avec les ateliers pratiques)

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risque et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur, près des ouvrages et installations électriques



PRATIQUE / Thèmes spécifiques (le stagiaire sera amené à) :

- Travailler à proximité d'un local électrique et déterminer le danger et évaluer les risques
- Connaître les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Connaître les gestes de base devant un feu d'origine électrique
- Connaître l'habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

LIEU DE FORMATION, DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

La mise en pratique est réalisée sur des installations représentatives de l'environnement habituel de l'apprenant. Une salle pour la théorie est à mettre à disposition pour la pratique. Les stagiaires devront avoir en leur possession leurs EPI/EPC réglementaires confiés par l'employeur. Un **manuel de prévention des risques** est remis au stagiaire, il sert de recueil de prescription conformément aux Articles R4544-9 et 10 du Code du Travail.

MODALITÉS : DUREE, NOMBRE DE STAGIAIRES, TARIF, SUIVI ET ATTRIBUTION FINALE

La **durée (7 heures)**, le **prix (850€ HT)** et le **nombre de participants (10 maximum)** sont également mentionnés dans la convention de formation. Outre la feuille d'émargement, un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par l'animateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis théoriques et pratiques du stagiaire ainsi qu'une attestation individuelle de formation. Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une **périodicité recommandée de 3 ans**.